

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réglementation de la circulation pour le départ de la 10ème étape du Tour de Guadeloupe au Gosier

GOSIER, LE 12 AOÛT 2022 — Cédric CORNET Maire du Gosier informe la population que la dernière étape du Tour cycliste de la Guadeloupe prendra le départ au Gosier le dimanche 14 août 2022.

Le départ fictif est prévu à 13h devant le stade de Montauban et le départ réel s'effectuera à Poucet.

Circuit de l'étape :

Montauban - Poucet - Route Nationale 4 "La Riviera" - giratoire de Grande-Ravine - carrefour de Tombeau - sommet de Cocoyer - carrefour Goyave >> vers le territoire des Abymes - Baie-Mahault - Arrivée Baie-Mahault à 16h25.

En conséquence, des dispositions relatives à la circulation des véhicules sont prises jusqu'au départ de la course par arrêté municipal consultable sur le site internet.

- La circulation sera temporairement interdite ce dimanche de 11h à 14h de l'avenue de Montauban, entrée route des hôtels, rue du stade Roger Zami jusqu'à Poucet, école Suzanne Rollon.
- La circulation sera rétablie au fur et à mesure, après le passage des cyclistes.
- Le stationnement de tous les véhicules sera interdit à avenue de Montauban et au sommet de Cocoyer de 6h à 14h le dimanche 14 août.
- Les déviations possibles en dehors des horaires de passage des cyclistes :
  - ▶ sortie du bourg par le boulevard Amédée Clara vers rond-point de Périnet ou Belle-Plaine
  - ▶ rue Théodore Gisors vers Belle-Plaine.

Les contrevenants aux dispositions prises par arrêté n° 2022 - 1900 seront sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.